



Convention de partenariat entre
l'Enseignement de Promotion sociale
et les Fonds sociaux de formation
du secteur non marchand
(asbl FE.BI & APEF)

Note d'intention 2011 et 2012

15 Juin 2011

Introduction

Depuis juillet 2003, l'EPS a proposé au secteur non marchand un partenariat à l'instar de ceux existants avec des secteurs marchands. La Convention a été renouvelée en 2010 et en 2011.

Elle vise à « mettre en place des collaborations afin d'assurer une plus grande cohésion entre la politique de la Communauté française en matière de formation d'adultes, d'une part, et les efforts entrepris par le secteur non marchand dans le domaine de la formation continuée, d'autre part.

Cette collaboration renforcée doit aboutir à :

- une large participation des travailleurs du secteur à la formation continuée, ainsi qu'à une offre de formation plus étendue et plus facilement accessible,
- un investissement commun dans des actions de formation visant une meilleure insertion sociale des travailleurs moins qualifiés actifs dans le secteur et, sous certaines conditions, des demandeurs d'emploi susceptibles d'y travailler.

La Convention est gérée par un Comité d'accompagnement et un Comité de suivi.

Le **Comité d'accompagnement** se réunit une fois par an.

Il est composé du Ministre qui le préside et des représentants des partenaires sociaux des Fonds, des réseaux, de l'inspection et de l'administration.

Il définit les grandes lignes de collaboration et d'évaluation, ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

Le **Comité de suivi** (composé des mêmes représentants) se réunit au moins 6 fois par an afin de veiller à la mise en œuvre des modules de formation.

Il examine et remet un avis sur toute demande déposée via un **formulaire d'activation**, dans le respect des procédures et du budget alloué.

Aucune formation ne peut débuter sans l'accord du Comité de suivi.

Cette **note d'intention opérationnelle** vise à mieux faire connaître les modalités d'action des 11 Fonds concernés et par là, à faciliter les démarches des Etablissements d'Enseignement de Promotion Sociale - EEPS.

Elle suit les logiques de fonctionnement des Fonds et les articule en quatre axes :

1. **Catalogues de formation**
2. **Intervention financière des fonds dans un cadre précis**
3. **Intervention financière des fonds dans un cadre ouvert**
4. **Projets particuliers**

Cette note d'intention est par essence évolutive, chacun des 11 Fonds ayant son propre calendrier et des modalités d'organisation et de gestion spécifiques.

Bon à savoir...

- Les Fonds sociaux sont gérés par les organisations patronales et syndicales. Les décisions sont prises **de manière paritaire**.
- Ces Fonds concernent le **secteur privé**, constitué principalement d'ASBL (une association est un organisme de droit privé) mais aussi, même si le secteur est appelé « non-marchand » de sociétés commerciales comme dans le cas de nombreuses maisons de repos ou certains milieux d'accueil d'enfants. Les services organisés par un CPAS, une province ou une commune ne sont pas visés ici.
- La formation continuée des travailleurs est d'abord une responsabilité des pouvoirs publics et des employeurs ; les Fonds agissent de manière **résiduaire**. Les moyens financiers des Fonds sont alimentés par une cotisation de sécurité sociale supplémentaire sur la masse salariale des travailleurs (de 0,10 %). Cette cotisation représente entre 20 et 40 € par personne et par an. Les Fonds mutualisent cette cotisation et fixent des priorités d'action et/ou de publics, notamment des travailleurs dits « à risque⁶ » c.à.d. qui n'ont pas une qualification élevée ou qui sont dans certaines conditions de risque physique, mental, de perte d'emploi, etc.
- La majorité des ressources financières des Fonds est destinée aux **travailleurs salariés⁷**. Néanmoins, certains Fonds soutiennent des actions d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi (notamment via la formation) pour certaines fonctions critiques.
- Les Fonds sont les organes « exécutifs » de la Commission paritaire dont ils relèvent. Ils se regroupent dans des asbl (APEF ou FEBI). Les Fonds ont des objectifs de formation, d'autres gèrent le plan Maribel ou les fins de carrière. Chaque Fonds garde son **autonomie** politique et de gestion.

En résumé, les Fonds agissent de manière

- **paritaire** : employeurs et travailleurs
- **résiduaire** par rapport aux pouvoirs de tutelle
- **indépendante** les uns des autres, même si des synergies existent
- **principalement pour les travailleurs et, parmi eux, ceux dits à risque**
- **exclusive pour le secteur privé** : associatif et commercial

Les responsables des Fonds sont prêts à répondre à toute question des Etablissements.
N'hésitez donc pas à prendre contact avec eux, même à titre d'information générale.

Leurs coordonnées figurent dans la liste des Fonds en annexe.

⁶ Chaque Commission paritaire définit les groupes à risque dans une Convention collective de travail.

⁷ Ne rentrent pas en ligne de compte les bénévoles volontaires, les stagiaires, les indépendants, le personnel public mis à disposition, les accueillantes conventionnées...

Les 4 axes en résumé

Axes	Définition	Communication	Implication des EEPS	Exemples
Axe 1 : les catalogues de formation	Le catalogue est une offre de différents modules de formation, qui est communiquée à un moment précis et pour une période donnée, à tous les employeurs d'un secteur. Les travailleurs peuvent s'inscrire gratuitement à un ou plusieurs modules.	Un appel d'offre est lancé par un ou plusieurs Fonds auprès de différents opérateurs de formation. L'appel peut être disponible sur le site internet du/des Fonds concerné(s). Les Fonds sélectionnent selon des critères préalablement déterminés.	Ils sont invités à répondre à l'appel d'offre qu'ils recevront par l'intermédiaire de leur réseau.	Catalogue Formapef ou Catalogue MR-MRS
Axe 2 : Intervention financière dans un cadre précis	L'offre principale des Fonds est de financer des formations organisées par des institutions qui introduisent un dossier de candidature pour leurs équipes. Le cadre d'intervention se dénomme différemment selon le Fonds « appel à projets, bourse ou circulaire ».	Pour ce faire, les Fonds déterminent un cadre communiqué aux employeurs et qui figure sur les sites Internet respectifs : www.fe-bi.org www.apefasbl.org	Ce sont les employeurs qui prennent contact avec un organisme de formation notamment un EEPS, pour convenir d'une éventuelle collaboration. Ensuite l'employeur introduit son dossier de candidature au Fonds.	Formation 120h aide-soignant dans les HP et MR-MRS
Axe 3 : Intervention financière dans un cadre ouvert	Certains Fonds acceptent de financer une formation répondant à un cadre plus large, hors circulaire ou appel à projet.	Les Fonds communiquent le cadre aux employeurs via des directives, circulaires, etc., et le site internet. Ces informations sont relayées aux EEPS via leur réseau.	L'initiative peut venir -de l'employeur qui souhaite mettre en place une formation et choisit un EEPS comme opérateur de formation ou -d'un EEPS qui propose une formation à un employeur défini.	Formation gestion et prévention de l'agressivité dans les HP
Axe 4 : projets particuliers	A l'initiative du Comité de suivi, des projets particuliers peuvent être mis en œuvre.	Les réseaux informent les EEPS des perspectives de cet axe	Suivre les procédures indiquées par le Comité de suivi	Renforcement de l'encadrement des stages aide-soignant pour des demandeurs d'emploi

Axe 1 : LES CATALOGUES DE FORMATION

Définition	Communication	Implication des EEPs
Le catalogue est une offre de différents modules de formation, qui est communiquée à un moment précis et pour une période donnée, à un certain nombre d'employeurs. Les travailleurs peuvent s'inscrire gratuitement à un ou plusieurs de ces modules.	Le catalogue fait l'objet d'un appel d'offre lancé par un ou plusieurs Fonds auprès de différents opérateurs de formation. Cet appel d'offre peut être disponible sur le site internet. Les Fonds sélectionnent selon des critères préalablement déterminés.	Ils sont invités à répondre à l'appel d'offre qu'ils recevront par leur réseau.
Exemples - le catalogue FORMAPEF est actuellement le plus connu. Suite à un seul appel d'offre par an, il présente, environ 300 modules par année scolaire aux services de 5 Fonds de l'APEF. - le catalogue pour les Maisons de repos est communiqué deux fois par an : une version élargie à la fin de l'année et une version « light » fin mai.		

1.1. CATALOGUES APEF

1.1.1. Le catalogue FORMAPEF

Utile aux EEPs intéressés

1. Thématiques

- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : Hygiène de cuisine de collectivité, Législation et outils bien-être au travail, Prévention incendie, Prévention lombalgies et ergonomie, Secourisme, Sécurité au travail
- RELATIONS INTERNES AUX EQUIPES DE TRAVAIL : Travail d'équipe, Développement professionnel, Gestion d'équipe de travail, Prévention et gestion des conflits, Gestion des émotions et du stress, Conduite de réunion, Intégration du personnel administratif et technique au projet institutionnel, Concertation sociale et dialogue social, Accueil et encadrement de nouveaux travailleurs
- OUTILS DE GESTION POUR LES ORGANISATIONS NON MARCHANDES : Référent en informatique, Bureautique, Techniques de secrétariat, Gestion administrative et financière, Gestion des ressources humaines, Plan de formation, Gestion de projets, Travail en réseau, Evaluation et amélioration de la qualité de l'organisation, Economie d'énergie et développement durable,
- RELATIONS AVEC LE PUBLIC BENEFICIAIRE : Accueil, Accueil de la diversité, Ecoute, Education à la vie affective et sexuelle, Gestion de l'agressivité, Sensibilisation à la communication non-verbale, Confrontation aux traumatismes et deuils, Ethique et déontologie, Prise en compte des personnes handicapées et/ou en souffrance mentale
- METHODES ET OUTILS D'INTERVENTION ET D'ANIMATION : Animation, Pédagogie, Education à la vie affective et sexuelle, Travail avec les familles.

2. Public cible : tous les travailleurs des secteurs APEF sont potentiellement visés ; une attention particulière est portée aux travailleurs ayant au maximum un CESS.

3. Communication : les réseaux communiquent l'appel d'offre à tous les EEPs (fin nov. 2011)

4. Mode de candidature : les EEPs qui le souhaitent déposent une candidature selon la procédure prévue par l'appel d'offre.

5. Décisions : la sélection par les Fonds a lieu fin mars 2012 et est soumise au Comité de suivi. Les réseaux préviennent les EEPs sélectionnés début avril 2012. Les EEPs sélectionnés suivent les procédures communiquées par l'APEF. Pour chaque module à organiser, un formulaire d'activation sera déposé au Comité de suivi via le Réseau à partir du 2 mai 2012 (et au minimum 3 mois avant l'organisation du module).

6. Particularités : la durée des modules varie entre 1 et 6 jours. Ils peuvent être organisés également sur site, à la demande d'une institution (via l'axe 2).

1.1.2. Catalogue du Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants - Fonds MAE

Ce petit catalogue est spécifique au Fonds MAE ; les formations sont exclusivement des UF de l'EPS.

UF spécifiques pour les Puéricultrices :

Utile aux EEPS intéressés

1. UF sélectionnées :

- Evolution du métier de puéricultrice (Code UF 985101U21Z1)
- Communication et travail d'équipe (Code UF 985103U21X1)
- Tutorat (Code UF 985102U21X1)

2. Public cible : uniquement le personnel d'accueil des enfants (puéricultrices...)

3. Communication : les formations seront annoncées aux MAE par le Fonds en décembre et en juin 2011 et 2012

4. Mode de candidature : déposer les Formulaires d'activation au Comité de suivi via le Réseau soit en septembre 2011 soit en février 2012

5. Décision : dans le mois qui suit le dépôt du formulaire d'activation

6. Particularités : les 3 UF sont à proposer à Namur ou Liège et à organiser en journée

UF spécifiques pour le secteur de l'accueil extra-scolaire :

Utile aux EEPS intéressés

1. UF sélectionnées :

- Auxiliaire de l'enfance : découverte du métier (985211U21D1) &
- Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques (985213U21D1)

2. Public cible : travailleurs de l'extra-scolaire dont notamment ceux engagés dans le cadre du Plan global Emploi-Jeunes

3. Communication : les formations seront annoncées en juin 2011 et 2012.

4. Mode de candidature : 2 programmations par an, à Bruxelles et dans la Région du Centre (La Louvière), à partir de septembre 2011. Introduire les formulaires d'activation de l'UF concernée en mars ou septembre 2011 ou 2012

5. Décision : dans le mois qui suit le dépôt du formulaire d'activation

6. Particularités : UF à proposer de préférence à Bruxelles ou à La Louvière. Une enquête en cours en juin 2011 précisera les besoins, e.a. en termes de localisation. D'autres UF (e.a. de la section Auxiliaire de l'enfance) qui entreraient dans le cadre de ce plan pourraient éventuellement être soutenues par le Fonds.

1.2 CATALOGUES FE.BI

A FE.BI la formule 'catalogue' existe dans 2 Fonds : le FS Maisons de repos et maisons de repos et de soins et (plus restreint) dans le FS ESS – Etablissements et services de santé. Récemment, il a été décidé de développer une offre catalogue 'transversale' au niveau FE.BI, pour répondre aux besoins communs en bureautique, thématique pour laquelle une collaboration est envisageable avec un EEPS.

1.2.1. Thématique transversale à FE.BI (MR- HP - ESS) : Bureautique

Depuis 2011, FE.BI organise une offre catalogue limitée transversale sur le thème de la "bureautique". FE.BI souhaite ouvrir l'offre à l'EPS en 2012.

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : Outlook, Word, Excel, Access et Powerpoint

2. Public cible : travailleurs non-universitaires des secteurs

3. Communication : les réseaux communiquent l'appel d'offre à tous les EEPS en octobre 2011, pour couvrir l'offre de formation de l'année 2012.

4. Mode de candidature : les EEPS qui le souhaitent déposent une candidature selon la procédure prévue par l'appel d'offre.

5. Décisions : la sélection par les Fonds a lieu début novembre 2011 et est soumise au Comité de suivi qui aura lieu mi-novembre. Les réseaux préviennent les EEPS sélectionnés. Les EEPS sélectionnés suivent les procédures communiquées par FE.BI. Pour chaque module à organiser, un formulaire d'activation sera déposé au Comité de suivi via le Réseau à partir de janvier 2012 (et au minimum 3 mois avant l'organisation du module).

6. Particularités : La durée des modules varie entre 1 et 2 jours maximum.

1.2.2. Catalogue Fonds des Maisons de repos et MRS

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques :

- Accompagnement des maladies d'Alzheimer et autres démences
- Ethique dans les soins de confort aux personnes âgées
- Initiation à l'animation de loisirs pour personnes âgées
- Sensibilisation aux soins palliatifs
- Principes et gestion du bien-être de la personne âgée

2. Public cible : travailleurs salariés des MR et MRS qui n'ont pas de titre de l'enseignement supérieur (> max. CESS).

3. Communication : les réseaux communiquent l'appel d'offre à tous les EEPS en octobre 2011, pour couvrir l'offre de formation de l'année 2012

4. Mode de candidature : les EEPS qui le souhaitent déposent une candidature selon la procédure prévue par l'appel d'offre.

5. Décisions : la sélection par les Fonds a lieu début novembre 2011 et est soumise au Comité de suivi qui aura lieu mi-novembre. Les réseaux préviennent les EEPS sélectionnés. Les EEPS sélectionnés suivent les procédures communiquées par FE.BI. Pour chaque module à organiser, un formulaire d'activation sera déposé au Comité de suivi via le Réseau à partir de janvier 2012 (et au minimum 3 mois avant l'organisation du module).

6. Particularités : organisation à Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons et Namur - minimum 8 participants. 80% de ces participants doivent être des travailleurs salariés provenant du secteur de maisons de repos privées. La durée de formation ne doit pas dépasser 24 périodes (soit 3 jours).

Axe 2 :

INTERVENTION FINANCIERE DANS UN CADRE PRECIS

Définition	Communication	Implication des EEPS
L'offre principale des Fonds est de financer des formations organisées par des institutions qui introduisent un dossier de candidature pour leurs équipes. Le cadre d'intervention se dénomme différemment selon le Fonds « appel à projets », « bourse », « circulaire ».	Pour ce faire, les Fonds déterminent un cadre communiqué aux employeurs et qui figure sur les sites Internet respectifs : www.fe-bi.org www.apefasbl.org	C'est d'abord un employeur qui prend contact avec un organisme de formation, notamment un EEPS, pour convenir d'une éventuelle collaboration. L'employeur introduit son dossier de candidature au Fonds avec l'offre de service de l'EEPS.
Exemples Réponse aux bourses Formation du Fonds social MAE ou ISAJH Formation complémentaire « aide-soignant » de 144 périodes dans les HP et MR.		

Les Fonds relevant de l'asbl APEF

2.1. Fonds Social MAE : Bourse « Formation »

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : toutes avec un maximum de 120 périodes
2. Public cible : travailleurs salariés des organismes relevant du Fonds MAE -CP 332
3. Communication : tous les employeurs reçoivent les documents utiles, qui figurent également sur le Site de l'APEF
4. Mode de candidature : un ou plusieurs Milieu(x) d'Accueil doi(ven)t introduire au Fonds Social MAE un acte de candidature (avec les annexes adéquates, dont l'offre de l'organisme de formation) à l'une des échéances prévues : 25 octobre 2011, 25 mars 2012.
5. Décision : le Fonds statue sur les demandes dans le mois qui suit. De son côté, l'EEPS introduit un formulaire d'activation à son réseau

2.2. Fonds Social ASSS : Bourse « Formation »

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : toutes avec un maximum de 120 périodes
2. Public cible : travailleurs salariés des organismes relevant du Fonds ASSS - CP 332
3. Communication : tous les employeurs reçoivent les documents utiles, qui figurent également sur le Site de l'APEF
4. Mode de candidature : un ou plusieurs Services ASSS doi(ven)t introduire au Fonds Social ASSS un acte de candidature (avec les annexes adéquates dont l'offre de l'organisme de formation) à l'une des échéances prévues : 25 octobre 2011, 25 mars 2012.
5. Décision : le Fonds statue sur les demandes dans le mois qui suit. De son côté, l'EEPS introduit un formulaire d'activation à son réseau

2.3. Fonds Social ISAJH : Appel à projets « Formation »

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : toutes les thématiques choisies par l'employeur
2. Public cible : tous les travailleurs des organismes relevant du Fonds ISAJH -SCP 319.2
3. Communication : tous les employeurs reçoivent les appels d'offre qui figurent également sur le site www.isajh.org
4. Mode de candidature : l'employeur dépose une candidature au Fonds ISAJH avec l'offre de formation aux dates prévues : 1er mai et 1er novembre 2011, 2012 et 2013
5. Décision : Le Fonds statue sur les demandes dans les deux mois qui suivent
6. Particularité : Le Fonds demande le « Plan de formation » de l'organisme qui dépose une candidature.

2.4. Fonds Social du Secteur Socioculturel et Sportif - Fonds 4S

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : toutes les thématiques choisies par l'employeur
2. Public cible : tous les travailleurs des organismes relevant des SCP 329.2 et 329.3
3. Communication : tous les employeurs reçoivent les appels d'offre qui figurent également sur le site www.fonds-4s.org
4. Mode de candidature : l'employeur dépose une candidature au Fonds 4S avec l'offre de l'organisme de formation, aux dates prévues : 15 janvier, 15 mai et 15 octobre 2011 et 2012
5. Décision : Comité de gestion du Fonds, et Comité de suivi si l'opérateur est un EEPS.
6. Particularité : la formation doit avoir lieu dans les 6 mois qui suivent l'accord

Les Fonds relevant de l'asbl FE.BI

Les circulaires sont disponibles sur le site de FE.BI : www.fe-bi.org. Cliquer sur le logo du Fonds concerné et ensuite sur l'offre destinée aux travailleurs.

2.5. FE.BI transversal aux Fonds MR- MRS et FSHP : aide-soignant

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématique : Formation complémentaire 120h (=144 périodes) « aide-soignant ». Code : 820020U21D1 pour les travailleurs du secteur enregistrés provisoirement. Prolongation du projet.
2. Public cible : personnel des HP et des MR-MRS privés enregistré provisoirement comme « aide-soignant ». 80% des travailleurs doivent relever d'un de ces Fonds.
3. Communication : tous les employeurs ont reçu par poste la circulaire et les documents liés au projet, qui se trouvent aussi sur le site du Fonds social des Hôpitaux privés (www.hopitauxprives.org) et celui des Maisons de repos (www.secteurpersonnesagees.be)
4. Mode de candidature : l'EEPS introduit un formulaire d'activation auprès de son réseau.
5. Décision : le formulaire d'activation est discuté en Comité de suivi et ensuite en Comité de gestion du FSHP et du FS MR-MRS.
6. Particularité : les formations doivent respecter l'Arrêté Royal du 23 février 2011.

2.6. Fonds social des hôpitaux privés - FSHP

Actuellement les projets suivants sont en cours (cf. circulaires) :

2.6.1. Prévention des lombalgies

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématique : prévention des lombalgies

- Formation de base (24h pour fonction de soignant, 8h pour fonction de non-soignant, 32h pour les personnes de référence)
- Réactualisation du cours de base (8h pour fonction soignant)
- Perfectionnement (16h pour soignant, 8h pour non soignant, 8h pour les personnes de référence)

2. Public cible : le personnel des HP exposé aux maux de dos (non universitaire) ;

100% des participants doivent travailler dans un HP

3. Communication : tous les employeurs ont reçu par poste la circulaire et docs liés au projet qui se trouvent aussi sur le site www.hopitauxprives.org

4. Mode de candidature : l'HP doit introduire un dossier de demande de financement auprès du Fonds et l'EEPS introduira un formulaire d'activation auprès de son réseau

5. Décision : le formulaire de demande complet est discuté en Comité de gestion du FSHP et le formulaire d'activation en Comité de suivi

6. Particularités : les formations doivent être organisées entre novembre 2010 et novembre 2012.

2.6.2. Langues : français langue étrangère, néerlandais et anglais

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques ou UF sélectionnées

- Cours pour allochtones : niveau débutant max. 30h.
- Cours collectifs : niveau A1 et refus à partir B1 max. 32h
- Cours individuels en complément cours collectifs : min. niveau A2 et refus à partir B1 max. 10h
- Formation au parrainage : 2X2h.

2. Public cible : le personnel, excepté les titulaires d'un diplôme universitaire; 100 % des participants doivent relever des HP

3. Communication : tous les employeurs ont reçu par poste la circulaire et les docs liés au projet, qui se trouvent aussi sur le site www.hopitauxprives.org

4. Mode de candidature : l'EEPS doit introduire un formulaire d'activation auprès de son réseau » et l'HP doit introduire un dossier auprès du Fonds

5. Décision : le formulaire d'activation est discuté en Comité de suivi et le formulaire de demande complet en Comité de gestion du FSHP

6. Particularités : les formations doivent être organisées entre novembre 2010 et novembre 2012.

2.6.3 Gestion et prévention de l'agressivité

Utile aux EEPS intéressés

1. Thématiques : en fonction des besoins précis de l'institution ou d'un service en particulier, la formation peut mettre l'accent sur l'un ou l'autre angle d'approche et/ou les combiner. La formation doit cependant toujours renforcer les compétences des travailleurs en vue de prévenir et de gérer l'agressivité

2. Public cible : le personnel exposé à l'agressivité et au stress répondant, à la définition du groupe à risque en HP, c'est à dire possédant au maximum un diplôme du secondaire supérieur (inclus le personnel infirmier breveté A2) et auquel s'ajoute, dans le cadre de ce projet, le personnel infirmier A1 gradué-bachelier et tout autre personnel (sauf universitaire) confronté à l'agressivité ; 100% des participants doivent être travailleurs des HP

3. Communication : tous les employeurs ont reçu par poste la circulaire et docs liés au projet qui se trouvent aussi sur le site www.hopitauxprives.org

4. Mode de candidature : l'HP doit introduire un dossier de demande de financement auprès du Fonds et l'EEPS introduira un formulaire d'activation auprès de son réseau

5. Décision : le formulaire d'activation est discuté en Comité de suivi et le formulaire de demande complet en Comité de gestion du FSHP

6. Particularités : les formations doivent être organisées entre le 1^{er} sept. 2011 et le 1^{er} sept. 2013

Axe 3 : INTERVENTION FINANCIERE DANS UN CADRE OUVERT

Définition	Communication	Implication des EEPS
Certains Fonds acceptent de financer une formation répondant à un cadre plus large, hors circulaire ou appel à projet.	Les Fonds communiquent le cadre aux employeurs via des directives et le site internet, relayé aux EEPS via leur réseau.	L'initiative peut venir -de l'employeur qui souhaite mettre en place une formation et choisit par exemple un EEPS comme opérateur de formation ou -d'un EEPS qui propose une formation à un employeur défini.
<p>Exemples</p> <p>Un service d'aide à domicile contacte un EEPS pour organiser une UF de 40 périodes sur le tutorat</p> <p>Un EEPS propose une UF gestion de l'agressivité à un hôpital</p>		

Les Fonds relevant de l'asbl APEF

3.1. Fonds social des services d'Aides familiales à domicile (SCP 318.1)

Utile aux EEPS

1. Thématiques : toutes thématiques liées au fonctionnement des services d'aide à domicile (Ex. tutorat, cuisine, soins palliatifs, administration, informatique...)
2. Public cible : équipes ou parties d'équipe d'un service d'aide à domicile relevant de la SCP 318.1
3. Communication : les services ont été informés de la possibilité de faire appel à l'EPS pour leurs besoins en formation : l'APEF peut les aider à ce sujet.
4. Candidature : le projet doit être préparé entre un service et un EEPS qui transmet le formulaire d'activation à son réseau
5. Décision : le Comité de suivi se prononce et le Fonds répond endéans le mois
6. Particularités : les frais complémentaires éventuels seront toujours à charge du Service

3.2. Entreprises de travail adapté - ETA à Bruxelles (SCP 327.2) et en Région wallonne (SCP 327.3)

Utile aux EEPS

1. Thématiques : toutes les thématiques liées au fonctionnement des ETA, tant pour le personnel d'encadrement que de production (Ex. administration, informatique, diverses techniques développées par les ETA...)
2. Public cible : équipes ou parties d'équipe d'ETA, SCP 327.2 et 327.3 en Wallonie et à Bruxelles
3. Communication : les ETA ont été informées de la possibilité de faire appel à l'EPS pour leurs besoins en formation : l'APEF peut les aider à ce sujet.
4. Candidature : tout projet doit être préparé entre une ETA et un EEPS qui transmet le formulaire d'activation à son réseau
5. Décision : le Comité de suivi se prononce et le Fonds répond endéans le mois
6. Particularités : les frais complémentaires éventuels seront toujours à charge de l'ETA

3.3. Fonds 4S - Fonds social du secteur socio-culturel et sportif

Utile aux EEPS

1. Thématiques : toutes les thématiques prioritaires du Fonds 4S, c.à.d. celles du Catalogue Formapef, ainsi que Langues et Législation
2. Public cible : équipes ou parties d'équipe relevant du Fonds 4S (SCP 329.2 et 329.3)
3. Communication : toutes les Associations sont informées de cette possibilité (envois et Site)
4. Candidature : tout au long de l'année, l'organisme dépose une demande selon le formulaire ad hoc figurant sur le Site www.fonds-4s.org
5. Décision : le Fonds répond endéans le mois ; le Comité de suivi se prononce si l'opérateur est un EEPS
6. Particularité : maximum de 5.000 € et 600 € / jour (proratisé)

Les Fonds relevant de l'asbl FE.BI

3.4. FSHP (hôpitaux privés)

3.4.1. Pour tout travailleur du secteur (durée 8 à 32 périodes)

Utile aux EEPS

1. Thématiques ou UF sélectionnées

• Communication	Accompagnement psychosocial des patients et de leur famille
	Gestion de conflit
	Communication efficace (empathie, assertivité, écoute active...)
• Informatique	Outlook de base
	Word de base
	Connaissance de base PC
	Upgrade microsoft
	Logiciel médical (ex : dossiers des patients, gestion des lits, etc.)
• Médico-technique et soins	Hygiène
	Techniques de nettoyage

2. Public cible : les travailleurs concernés doivent appartenir aux groupes à risque définis par la CCT du 20/04/2009 à savoir des travailleurs :

- Soit peu qualifiés, ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur,
- Soit touchés par un licenciement collectif ou un plan de restructuration

3. Communication : par cette note et sur le site Internet

4. Mode de candidature : introduction du formulaire d'activation auprès du réseau

5. Décision : en Comité de suivi et en Comité de gestion du FSHP qui suit.

6. Particularités : aucune rétroactivité possible. Prévoir au minimum 4 mois avant le début de la formation.

3.4.2. : Pour les personnes sans emploi ayant un diplôme en art infirmier, brevet ou graduat-bachelier, et souhaitant réintégrer le marché de l'emploi :

- Réintégration des infirmiers sur le marché de l'emploi
Procédure identique mais le public est demandeur d'emploi

3.5. Fonds des Etablissements et Services de Santé - Fonds ESS Résiduaire CP 330

Utile aux EEPS

1. Thématiques prioritaires :

- Thèmes généraux : communication / gestion du stress / politique d'accueil-parrainage de nouveaux travailleurs / techniques de réunion /travail en réseau et partenariats / bien-être au travail / gestion de projet
- Administration : organisation du secrétariat
- Thèmes spécifiques : gestion des conflits / gestion de l'agressivité/multiculturalisme/ accueil dans le contexte du secteur /techniques d'entretien- prise de parole devant un groupe /psychopathologie/rapports avec des patients psychiatriques
- Informatique : Powerpoint / Access /Excel / Word /Internet / Outlook
- Autres : formation linguistique / service personnalisé / qualité / ergonomie / Premiers secours/brevet européen / Connaissance du produit /Hygiène

2. Public cible : tout niveau d'étude

3. Communication : directives disponibles sur le site internet

4. Mode de candidature : introduction du formulaire d'activation auprès du réseau

5. Décision : en Comité de suivi et en Comité de gestion du Fonds qui suit.

6. Particularités : aucune rétroactivité possible. Prévoir au minimum 3 mois avant le début de la formation.

3.6. Etablissements bicommunautaires d'Education et d'Hébergement (319.00)

Ce Fonds concerne une vingtaine d'organismes reconnus par la Commission communautaire commune de Bruxelles - COCOM (ainsi que les centres d'accueil pour demandeurs d'asile gérés par le Croix-Rouge de Belgique). Actuellement, le Fonds laisse la liberté quant au choix du thème. Les modalités sont décrites dans la circulaire.

AGENDAS des Comités de gestion des Fonds FE-BI :

FSHP : 20 juin 2011, 6 septembre 2011, 13 octobre 2011, 15 novembre 2011, 15 décembre 2011.

MR - MRS : 27 juin, 19 septembre et 14 novembre 2011.

ESS 330 : prochaine réunion 27 juin 2011. A chaque réunion, les membres fixent la suivante. Il est de coutume de fixer le Comité de gestion tous les deux mois.

319 Bicommunautaire BXL COCOM : prochaine réunion 23 juin 2011. A chaque réunion, les membres fixent la suivante. Il est de coutume de fixer le Comité de gestion tous les deux mois.

Axe 4 :

PROJETS PARTICULIERS

Définition	Communication	Implication des EEPS
De manière complémentaire aux 3 axes et à l'initiative du Comité de suivi, des projets particuliers peuvent être mis en œuvre.	Les réseaux informent les EEPS des perspectives de cet axe	Suivre les procédures indiquées par le Comité de suivi
En 2011, par exemple : <ul style="list-style-type: none">- renforcement de l'encadrement des stages pour la formation d'aide-soignant- facilitation de la mise en œuvre de l'article 8 (organisation de l'UF « Orientation guidance : reconnaissance des capacités acquises »).		

4.1. Renforcement des stages dans le cadre de la formation « aide-soignant » pour les demandeurs d'emploi

- Projet défini par le Comité de suivi avec un Etablissement de chacun des réseaux
- Fonds impliqués par ce métier « aide-soignant » : principe de co-financement approuvé par les Comités de gestion du FSHP et du FSMR-MRS.

4.2. Organisation de l'UF « orientation et guidance - gestion d'un processus de reconnaissance des capacités acquises pour l'enseignement supérieur »

Mise en œuvre de l'Article 8 du décret pour les travailleurs-étudiants relevant des Fonds sociaux (e.a. pour la section Bachelier Educateur).
